



DIU Prévention du tabagisme

DIU Sciences, Technologies, Santé
Mention Prévention du tabagisme

Il existe 2 DIU concernant le tabagisme :

- > L'un intitulé "DIU de prévention du tabagisme" est orienté vers l'approche de santé publique (éducation à la santé, promotion de la santé). Il ne confère pas le Titre de tabacologue.
- > L'autre intitulé "DIU de tabacologie et aide au sevrage tabagique" s'adresse aux cliniciens habilités à un exercice clinique et thérapeutique ; il confère le titre de tabacologue qui vient en complément du métier affiché : "médecin-tabacologue", "sage-femme-tabacologue"... Ce diplôme est reconnu par le conseil national de l'ordre des médecins.

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé publique vis-à-vis du tabagisme et en particulier sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, promotion de la santé, dépistage).

Cet enseignement vise la formation de professionnels sur le plan préventif. Il ne confère pas d'habilitation à l'exercice clinique et thérapeutique.

A Saint-Étienne, le responsable de l'enseignement est le **Pr. Jean-Michel VERGNON**

assisté des docteurs Christine DENIS-VATANT et Gérard MATHERN.

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à s'inscrire :

- > Les docteurs en médecine, pharmacie, odontologie
- > Les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études
- > Les titulaires d'une licence ou d'un master.
- > Les autres professionnels de la santé (sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, cadres infirmiers, infirmiers, psychologues, diététiciens...) de la justice, du travail social ayant validé un 2ème cycle d'études ou à défaut ayant obtenu leur diplôme au terme d'un cursus d'enseignement professionnel supérieur en 4 ans et avoir 3 années d'expériences professionnelles de terrain.
- > Les autres professionnels du champ de prévention ne possédant pas un diplôme de 2ème cycle validé peuvent s'inscrire après avis de la commission pédagogique.
- > Les professionnels pouvant faire état d'une pratique en prévention du tabagisme pourront être admis au titre de la validation des acquis d'expérience (VAE).

Programme

Le programme de l'enseignement, d'une durée de 160 heures, comporte :

Une partie théorique

Cet enseignement apporte connaissances et compétences. Les notions théoriques sans applications pratiques ne sont pas exposées. Les pathologies induites peuvent ne pas faire l'objet de développement particulier et être mises à la disposition des étudiants sur le serveur pédagogique.

L'enseignement comporte 4 modules, représentant 85 heures.

- > Séminaire 1 : un corpus de base est apporté, destiné à asseoir les éléments de la pratique.
- > Séminaire 2 : l'aide à l'arrêt du tabac
- > Séminaire 3 : l'abord pratique de la consultation de tabacologie et les différentes spécificités de prise en charge.
- > Séminaire 4 : Les thérapies cognitives et comportementales.

Une partie pratique (75 heures) comportant

- > un stage professionnel : 20 heures dans un lieu agréé par les responsables d'enseignement, formateur pour la prévention du tabagisme et la santé publique.
- > un travail personnel avec production d'un rapport bibliographique (10 heures) et un mémoire (45 heures).

Validation

Conditions de validation :

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- > satisfait au contrôle d'assiduité
- > rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document "préparation bibliographique au mémoire".

L'examen comprend :

- > Un écrit anonyme, d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles et/ou étude de cas (situation de prévention), au terme de l'enseignement de Tabacologie (coefficient 1)
- > La soutenance d'un mémoire portant sur un sujet en rapport avec la prévention du tabagisme et les aspects de santé publique. Le choix du thème doit être validé par l'un des responsables de la formation (coefficient 2). Lors de la session de soutenance du mémoire, l'étudiant présente une attestation de stage.

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves.

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

Coût de l'inscription

Pas de droits d'inscription nationaux

Droits spécifiques

Formation initiale :

- > Inscription principale : 650 €
- > Inscription secondaire : 460 €

Formation continue :

- > Prise en charge individuelle ou par un tiers : 900 €

L'université n'est pas assujettie à la TVA